L'ADIL-Espace Info Énergie du Loiret existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :



Pour l'ADIL :

Le Conseil départemental du Loiret et certaines collectivités locales Le Ministère chargé du Logement Les professionnels du logement, Les organismes de logements sociaux et Action Logement, Les établissements de crédit.. Les organismes d'intérêt général : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Départemental d'Accès au Droit... Les représentants des usagers et des familles

Pour l'Espace Info Énergie :

Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire Le Conseil départemental du Loiret, La Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire. La Ville d'Orléans, La Ville de Saint-Jean-de-Braye, Le Pays du Gâtinais et l'agglomération Montargoise Rives du Loing Et d'autres collectivités locales

La diversité des membres de l'ADIL-Espace Info Énergie est la garantie de son indépendance.

ADIL - ESPACE INFO ÉNERGIE du Loiret

19 rue des Huguenots • 45000 ORLÉANS Tél.: 02 38 62 47 07 Fax: 02 38 77 08 10 ADIL: adil.eie@adil45.org • www.adil45.org EIE: loiret@infoenergie-centre.org www.infoenergie-centre.org Espaces.Info.Energie.Region.Centre

Nous répondons à vos questions par téléphone ou en entretiens personnalisés (avec ou sans rendez-vous) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

PERMAMENCES DES JURISTES DANS LE DÉPARTEMENT

Beaune-la-Rolande, Briare, Cléry-Saint-André, Malesherbes, Montargis et Maison de la Justice et du Droit

PERMANENCES DES CONSEILLERS ÉNERGIE DANS LE DÉPARTEMENT

Montargis

PERMANENCES « AMÉLIORATION DE L'HABITAT »

Beaugency, Beaune-la-Rolande, Briare, Chatillon-sur-Loire, Cléry-Saint-André, Courtenay, la Ferté-Saint-Aubin, Gien, Malesherbes, Meung-sur-Loire, Pithiviers, Sully-sur-Loire

Des visio-conférences à votre disposition à Beaune-la-Rolande (Communauté de Communes du Beaunois), à Gien (ancien hôtel de ville), à Jargeau (UTS), à Meung-sur-Loire (UTS), à Patay (Mairie), à Pithiviers (UTS) et à la maison d'arrêt d'Orléans

> Pour connaître les jours, horaires et lieux des permanences, un seul numéro : 02 38 62 47 07





ADIL-ESPACE INFO ÉNERGIE du Loiret Frappez à la bonne porte! ET ENERGIE : conseil & <u>information</u>





ADIL-ESPACE INFO ÉNERGIE du Loiret

ADIL-ESPACE INFO ÉNERGIE du Loiret

- Un point d'information unique : un service d'information et de conseils gratuits, objectifs et de proximité
- Deux domaines de compétences :
- le logement et l'énergie. Les conseillers vous informent sur toutes les questions liées au logement, aux travaux d'économies d'énergie et aux énergies renouvelables...
- Pour qui ?: Tout le monde peut faire appel à ce service: particuliers, professionnels, collectivités...
- En pratique: un conseiller répond gratuitement à vos questions et vous accompagne dans votre projet ou votre situation (acquisition, construction, rénovation, location...)
- Un conseil de qualité: des juristes spécialisés en droit immobilier et des conseillers experts en énergie sont à votre disposition.



L'ADIL fait partie d'un réseau national :
elle est agréée par le Ministère chargé
du logement après avis de l'ANIL.
L'Espace Info Énergie fait également partie
d'un réseau national : Il est signataire d'une
charte avec l'Ademe, qui a initié sa création.

Plus de 9 personnes sur 10 nous ayant contacté se sont dites "Très satisfaites" ou "Satisfaites" de la qualité des informations reçues.

ADIL

AVANT DE VOUS ENGAGER, CONSULTEZ VOTRE ADIL : VOUS Y TROUVEREZ GRATUITEMENT DES CONSEILS NEUTRES ET OBJECTIFS SUR :

- La location: bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...
- Les contrats: contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...
- Les prêts: prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...
- Les aides à l'amélioration de l'habitat : prêts et aides dont vous pouvez bénéficier...
- Les relations avec les professionnels : agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...
- Les assurances, liées à l'emprunt, la construction ou l'habitation...
- La fiscalité: TVA, impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif...
- La copropriété: assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...
- La règlementation sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...

DES JURISTES SPÉCIALISÉS EN DROIT IMMOBILIER À VOTRE SERVICE!

Vous souhaitez devenir propriétaire, le juriste de l'ADIL peut établir avec vous un plan de financement ou un diagnostic financier adapté à votre situation personnelle.

ESPACE INFO ÉNERGIE

AVANT DE VOUS ENGAGER, CONSULTEZ VOTRE ESPACE INFO ÉNERGIE (EIE) : DES CONSEILLERS EXPERTS VOUS ACCOMPAGNENT GRATUITE-MENT DANS VOS DÉMARCHES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES :

> LA MAISON INDIVIDUELLE :

- La construction: orientation et implantation, aide au choix des matériaux et des équipements, analyse technique de votre contrat de construction...
- L'isolation thermique et phonique: choix et caractéristiques des matériaux, techniques de mise en œuvre...
- Le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation : prix des énergies, aide au choix des équipements...
- Énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, éolien, bois énergie, géothermie...
- L'électricité domestique : aide aux choix de l'électroménager, de l'éclairage, les usages économes, gestion des veilles...
- Les aides financières : prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, étude de vos devis, analyse et interprétation de vos factures d'énergie...

> LA COPROPRIÉTÉ :

- Réflexion sur les travaux : pertinence d'incorporer aux travaux de ravalement une isolation, accompagnement personnalisé
- Audit énergétique : les aides mobilisables, analyse des résultats et aide à l'interprétation...
- Thermo-copro: réalisation de thermographies extérieures des bâtiments de copropriétés pour mieux connaître leurs points faibles.

Le conseiller peut intervenir en assemblée générale pour présenter les résultats d'un audit, les clichés thermographiques ou les aides mobilisables aux travaux d'économies d'énergie.